

Comment réduire notre dette écologique?

► Notre consommation accrue de panneaux solaires ou d'ampoules basse consommation créent des dommages sociaux et environnementaux au sud.

► Garantir les prix et l'approvisionnement de métaux rares creuse notre dette écologique. Une question de responsabilité sociétale des entreprises.

Panneaux solaires, ampoules basses consommation, pots catalytiques ou éoliennes... Ces nouvelles technologies requièrent, dans leur processus de fabrication, un certain nombre de métaux rares dont l'exploitation pose question. La répartition inégale de ces ressources naturelles est sujette à convoitises. C'est pourquoi, face à une dépendance de l'Europe et au risque de pénurie de ces matériaux, l'Union européenne (UE) a lancé en 2008 l'Initiative sur les Matières Premières (Raw Material Initiative: RMI)⁽¹⁾. Afin d'assurer un approvisionnement pérenne de 14 différents métaux jugés "critiques" pour sa croissance, la RMI propose une action reposant sur trois grands piliers: la garantie de la stabilité des prix de l'approvisionnement de l'UE provenant des pays tiers, le développement de la production interne et la réduction de la consommation grâce au recyclage et à l'efficacité énergétique. Cette politique commerciale vise-t-elle une économie plus verte et durable ou grève-t-elle l'économie et l'environnement des pays exportateurs? Alors que les deux derniers piliers vont dans le bon sens, la garantie de la stabilité des prix de l'approvisionnement reste très critiquée par la société

civile: l'attaque menée par la Commission Européenne contre les "mesures de distorsion du commerce international" (taxes, quotas et subsides) porte atteinte à la souveraineté des peuples sur leurs ressources naturelles, sans compter les conséquences sociales et environnementales dues à l'extraction des minerais. Ainsi, la menace économique de l'UE s'assortit d'une menace écologique et sociale: l'exploitation industrielle à grande échelle s'accompagne de l'éradication de l'écosystème et de la contamination des sols et cours d'eau avoisinant le gisement en raison des drainages acides miniers⁽²⁾. Face à l'extension perpétuelle de la frontière de l'exploitation de ressources naturelles, ce sont des régions et des peuples toujours plus isolés qui sont affectés par de tels mé-

gaprojets. Ainsi, plusieurs peuples indigènes autour du monde sont expropriés de leurs terres et condamnés à un processus "d'occidentalisation" de leur culture. L'exploitation des ressources naturelles reste donc complexe pour l'Europe, coincée entre son désir d'un développement durable et la pérennité de son approvisionnement au détriment des populations locales. La RMI ne serait donc qu'un élément permettant d'alourdir la dette écologique de l'UE. L'Europe a, en effet, accumulé une imposante dette écologique au cours des siècles en raison de la colonisation d'autres territoires et de l'utilisation des hommes et de leurs ressources pour son propre développement. Aujourd'hui, cette dette ne cesse d'augmenter en raison de la biopiraterie

(brevetage des connaissances ancestrales indigènes) et la consommation sans cesse croissante de minerais. Ainsi, la RMI et la politique commerciale agressive qu'elle suppose illustrent parfaitement la responsabilité de l'UE pour les dommages sociaux et environnementaux causés dans le monde, faisant de l'Europe un "débiteur écologique". Face à cette réalité, les industriels du secteur minier assurent mettre en place une politique de "Responsabilité Sociétale des Entreprises" (RSE) irréprochable. Néanmoins, le manque de cadre légal et l'absence d'une définition unique de ce concept par les organismes concernés (Banque Mondiale, Organisation de Coopération et de Développement Economique, Organisation Internationale du Travail) offrent



Illu Philippe Brasseur © cartoonbase.com

"La Responsabilité Sociétale des Entreprises" (RSE) est incohérente avec leur objectif principal: le profit.

aux entreprises multinationales une trop grande liberté quant à son application. Outre un cadre "incohérent", la préoccupation centrale (environnement et société) de la RSE se révèle être en complète contradiction avec l'objectif principal des entreprises: le profit. La RSE serait donc davantage un "acte de charité" qu'accomplissent les entreprises multinationales en contrepartie des impacts de leurs activités. La bonne volonté des compagnies exploitantes d'appliquer une politique volontariste en matière de RSE ne contrebalance pas les nombreux impacts environnementaux et sociaux, inévitables car inhérents à l'extraction de minerais. Ainsi, notre consommation accrue de panneaux solaires, d'ampoules basses consommation ou d'éoliennes doit s'accompagner de mesures fortes en matière de RSE. Il est donc important de militer pour un contrôle accru des Etats sur son application. De plus, l'idée même derrière le concept de dette écologique entend un bouleversement des relations de pouvoir entre régions exploitantes et exploitées. Si le réel défi pour l'ensemble de la planète est d'atteindre un développement stable, durable et équitable, il est nécessaire de reconnaître la réalité de la dette écologique et de prendre des mesures en conséquence. Il s'agira notamment de tenir compte d'autres indicateurs de développement, outre le PIB, afin de réfléchir sur le bien fondé de notre modèle de croissance si nuisible à l'homme et à son environnement.

→ Le Salon Valériane (Namur) accueille le vendredi 2 septembre 2011 à 15h une conférence sur la Responsabilité sociétale des entreprises. Plus d'informations sur www.justicepaix.be et www.valeriane.be
→ (1) COM 2008) 699, Communication from the Commission to the European Parliament and the Council on the Raw Materials Initiative - Meeting our critical needs for growth and jobs
→ (2) L'eau qui ruisselle par les terrils se charge d'acidité en fonction de la teneur en soufre et devient donc impropre à la consommation et nuit également à l'agriculture.

Pascale Bourgaux ou la renaissance de la comm



Drieu GODEFRIDI

Chroniqueur

► La RTBF aurait-elle agité vilainement à l'égard de cette remarquable journaliste? Double lecture d'une affaire qui fait du bruit dans le PAB (paysage audiovisuel belge).

La presse bruissait ces jours derniers d'une information qui a suscité l'étonnement pour ne pas dire l'indignation, de nombreux lecteurs à commencer par les internautes du portail lalibre.be: la journaliste belge Pascale Bourgaux vient de décrocher un contrat avec la chaîne française TF1, suite au congé sans solde d'un an que lui a infligé son employeur, la RTBF, qui lui reproche de s'être rendue en Libye, à ses frais, pendant un précédent congé sans solde. "Elle part A SES FRAIS et on la suspecte un an?!", s'indigne un internaute sur lalibre.be. "La RTBF ne tolère que les serpillères humides à la de Brigode et les voyages aux frais de la Princess. Voilà la messe dite et la RTBF une nouvelle fois stigmatisée! Pourtant, à y regarder de plus près, on comprend que l'affaire est complexe